

Communiqué de presse

Baisse moyenne de 1.8 % des tarifs d'électricité

Gruyère Energie SA annonce une baisse moyenne de 1.8 % de ses tarifs d'électricité pour l'année 2027 sur son réseau de distribution. Le prix moyen du chauffage à distance augmente légèrement. Cette hausse s'explique par des facteurs externes, mais confirme la compétitivité d'une solution locale et renouvelable.

En 2027, les clients de Gruyère Energie SA bénéficieront globalement d'une baisse moyenne de 1.8 % de leur facture d'électricité. Cette évolution s'explique principalement par le recul des prix observé sur les marchés de gros de l'électricité.

Grâce à sa stratégie d'approvisionnement à long terme, la société poursuit son objectif de stabilité tarifaire tout en limitant l'impact des fortes fluctuations des marchés de l'énergie. Cette approche contribue à protéger les consommateurs des variations les plus brutales des prix de l'électricité.

Pour 2026, le tarif médian appliqué aux ménages de type H4 (consommation annuelle de 4'500 kWh) sur le réseau de Gruyère Energie s'élève à 27.99 ct./kWh. En 2027, il s'établira à 27.34 ct./kWh, soit une baisse de 2.4 %. Pour un ménage type H4, cela représente une diminution d'environ CHF 30.- sur la facture annuelle.

Energie. Les prix de l'énergie sur les marchés de gros ont poursuivi leur détente en comparaison des niveaux records observés ces dernières années. Grâce à cette évolution favorable, la composante « Energie » des tarifs diminue.

Acheminement et tarif de mesure. Cette composante subit 1 % d'augmentation malgré une gestion rigoureuse des coûts internes de Gruyère Energie. Cette hausse est notamment liée à l'installation, à l'exploitation et à l'entretien des compteurs d'électricité ainsi qu'au traitement des données de mesure.

Taxes. Après avoir augmenté l'année précédente, les coûts liés à la réserve d'électricité de la Confédération, facturés par Swissgrid via le tarif « Réserve d'électricité », diminuent en 2027. La contribution fédérale en faveur des énergies renouvelables demeure inchangée à 2.3 ct./kWh, soit le maximum légal autorisé.

Par ailleurs, le supplément tarifaire introduit l'année passée afin de financer notamment les renforcements du réseau ainsi que certaines mesures transitoires décidées par le Parlement pour soutenir l'industrie suisse passe de 0.05 ct./kWh à 0.19 ct./kWh.

Evolution du mode tarifaire

À partir du 1^{er} janvier 2027, Gruyère Energie modernise sa structure tarifaire afin de mieux refléter les habitudes de consommation actuelles. Les périodes à tarif réduit seront désormais appliquées de 12 à 16 heures et de 22 à 6 heures, sept jours sur sept.

Gruyère Energie introduit également une distinction saisonnière entre un tarif d'hiver (du 1^{er} janvier au 31 mars et du 1^{er} octobre au 31 décembre) et un tarif d'été (du 1^{er} avril

au 30 septembre). Cette adaptation permet de mieux tenir compte des variations saisonnières des prix de l'électricité, devenues de plus en plus difficiles à lisser sur l'ensemble de l'année, notamment en raison de la production solaire.

Cette nouvelle structure tarifaire correspond davantage aux habitudes de consommation actuelles. Ainsi, les clients qui maintiendront un profil de consommation identique devraient, dans la majorité des cas, bénéficier d'une légère baisse de leur facture d'électricité, sans adaptation particulière de leurs usages.

Enfin, les offres de mix énergétique seront simplifiées afin d'en améliorer la lisibilité et de concentrer les choix proposés sur les options les plus pertinentes pour les consommateurs. Gruyère Energie maintient les choix dits « conservateur » et « malin ».

Chauffage à distance : augmentation liée à des facteurs externes

Gruyère Energie annonce une adaptation de ses tarifs de chauffage à distance dans les quatre communes actuellement desservies : Bulle, Gruyères, Marsens et Riaz. Cette évolution tient compte de l'augmentation des coûts d'exploitation ainsi que des besoins du réseau, tout en conservant une structure tarifaire inchangée.

La composante « puissance », correspondant au développement et à l'entretien du réseau, est revue à la hausse. Ceci afin de considérer l'évolution des conditions climatiques, caractérisées par des écarts de température plus marqués, ainsi que de l'augmentation des coûts des matériaux et du génie civil. Par ailleurs, le prix moyen dépend également du volume de chaleur distribué. Cette évolution permet de garantir la pérennité des infrastructures existantes tout en soutenant le développement du réseau.

Malgré cette adaptation tarifaire, Gruyère Energie réaffirme sa volonté de proposer une alternative durable aux énergies fossiles et de contribuer activement à la décarbonation du chauffage dans la région. Les tarifs de son réseau demeurent compétitifs : ils restent inférieurs de 11 à 24 % à ceux d'autres réseaux de chauffage à distance dits renouvelables de la région.

Avec plus de 16'000 habitants raccordés, le réseau de chauffage à distance de Gruyère Energie figure aujourd'hui parmi les plus importants de Suisse. En 2025, il a atteint une part record de 97.6 % d'énergie renouvelable, illustrant l'engagement constant de l'entreprise en faveur d'une chaleur locale, renouvelable et compétitive.

Pour tout renseignement complémentaire, consultez notre site internet www.gruyere-energie.ch ou contactez directement le soussigné qui se fera un plaisir de vous répondre.

Claude Thürler
Directeur général

Gruyère Energie SA

Rue de l'Etang 20
Case postale
CH - 1630 Bulle
T +41 26 919 23 23

office@gruyere-energie.ch
www.gruyere-energie.ch

Gruyère Energie SA en bref

Active depuis plus de 135 ans et principal promoteur de la transition énergétique dans la région, Gruyère Energie SA est une entreprise active dans l'approvisionnement et la distribution d'énergie électrique et thermique, dans la technique du bâtiment, dans le captage et la distribution d'eau potable ainsi que dans les énergies renouvelables.

Côté construction, Gruyère Energie se positionne comme une entreprise de référence en matière de technique du bâtiment et offre, avec ses filiales, un savoir-faire dans de nombreux domaines : installations électriques, installation de panneaux photovoltaïques, domotique, mobilité électrique, installations de chauffage, ventilation, climatisation, sanitaires et d'électricité (CVCSE), tableaux électriques, etc.

Gruyère Energie s'engage aussi activement dans le développement durable, notamment grâce à un réseau de chauffage à distance novateur, des parcs solaires photovoltaïques et de nombreuses prestations en matière d'efficacité énergétique.

Gruyère Energie et ses 400 collaboratrices et collaborateurs spécialisés sont présents dans près de 40 communes gruériennes, glânoises, veveysannes et du Pays-d'Enhaut.

Toute l'information sur www.gruyere-energie.ch !

Composition des tarifs de l'électricité

La partie « Energie » est la composante tarifaire permettant d'acquérir de l'énergie électrique sur les marchés et de couvrir les coûts des ouvrages de production propre. Le cas échéant, cette partie comprend également la plus-value écologique qui garantit l'origine renouvelable de l'électricité.

La partie « Acheminement » est la composante tarifaire permettant d'assurer l'exploitation et le renouvellement des infrastructures de réseau, qu'il s'agisse des réseaux de transport national, régional ou de celui de Gruyère Energie SA.

La partie « Taxes » est la composante tarifaire permettant de collecter les diverses taxes, notamment fédérales et communales, qui sont ensuite reversées intégralement aux bénéficiaires finaux.